

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2011**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :
26 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze et le deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Pierre ANTOINE, MM. Emilien DURIGON, Pierre CORNU, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, Mlle Nadine AGUADO, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Jérôme FOL

Absentes excusées :

Mme Julie GUYOT ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY
Mme Maryse MALLARD ayant donné pouvoir à Mme Yvette MARCILLET
Mme Chantal MALDANT ayant donné pouvoir à M. François DESERTOT

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Destination des coupes P8 et P 9p. Exercice 2012*
- 2) *Destination de la coupe P 16p. Exercice 2012*
- 3) *Ajournement coupe de bois n° 9*
- 4) *Rapport d'activités 2010 de la communauté d'agglomération*
- 5) *Convention de remboursement des frais liés aux compétences transférées à la communauté d'agglomération*
- 6) *Mise à disposition de terrains communaux*
- 7) *Décision modificative, remboursement TLE*
- 8) *Frais de scolarité de la ville de Beaune*
Caution pour affichage (**reportée en questions diverses**)
- 9) *Avis sur le projet de schéma régional du climat de l'air et de l'énergie*
2^{ème} tranche aménagement RD 974, Enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques (**reportée en questions diverses**)

1) **DESTINATION DES COUPES P8 ET P 9P. EXERCICE 2012**

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité, la destination des coupes non réglées (coupe d'emprise pour sécurisation du chemin communal dit « de Bavant » P 8 et P 9p de la forêt communale, inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2012. Il fixe à l'unanimité le prix du stère à 1 € TTC.

2) **DESTINATION DE LA COUPE P 16p. EXERCICE 2012**

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité, la destination de la coupe réglée (coupe définitive sur 1/3 nord) P 16p de la forêt communale, inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2012. Il fixe à l'unanimité le prix du stère à 4 € TTC.

3) AJOURNEMENT COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, l'ajournement de la coupe n° 9, parcelle initialement prévue à l'état d'assiette 2012 et son report à un exercice ultérieur.

4) RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Après que Mme Chantal GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe ait commenté le rapport d'activités 2010 de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du rapport présenté.

5) CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS AUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention qui fixe les modalités de remboursement des prestations effectuées dans les locaux affectés aux compétences enfance depuis le transfert de compétences, soit pour l'année 2009 un montant de 2 988.45 €. Le remboursement est prévu par tiers répartis sur les exercices 2011 à 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

6) MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction de la cantine garderie sont terminés depuis septembre 2009. La communauté d'agglomération ayant la compétence péri et extrascolaire a rappelé par courrier du 30 septembre dernier que c'était à elle de maîtriser l'assiette foncière de la parcelle communale cadastrée AP 111.

Afin de régulariser cette situation, deux solutions sont possibles, la vente à l'euro symbolique ou la mise à disposition à titre gratuit des terrains dans le cadre du droit de l'intercommunalité et des règles au transfert de compétence, suivant les articles L1321-1. Cette mise à disposition prévoit que la collectivité bénéficiaire assume tous les droits et obligations du propriétaire sauf celui d'aliéner le bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **RETIENT** la solution de la mise à disposition à titre gratuit d'une partie de la parcelle pour une emprise de 2 644 m², **DÉCIDE** de conserver la propriété du puits présent sur la parcelle dont l'emprise foncière est évaluée à 250 m², et **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier.

7) DÉCISION MODIFICATIVE, REMBOURSEMENT TLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 10223 du budget de l'exercice 2011 sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits du chapitre 23 au chapitre 10 pour un montant de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité cette décision modificative.

8) FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA VILLE DE BEAUNE

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité de mettre en place le dispositif de répartition intercommunale des charges scolaires proposé par la ville de Beaune pour l'année 2011/2012, concernant les élèves accueillis dans les établissements Beaunois et résidant dans d'autres communes.

9) AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA RÉGIONAL DU CLIMAT DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE

Monsieur le Maire informe les élus que dans le cadre du projet Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, l'avis des communes de la région Bourgogne est sollicité, sous forme d'une consultation par voie électronique.

Prévu par la loi Grenelle 2, ce document définit aux horizons 2020 et 2050, les grandes orientations et objectifs régionaux pour faire face au changement climatique : maîtrise de la demande d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre la pollution de l'air, développement des énergies renouvelables et adaptation au changement climatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE un avis favorable à raison de trois voix pour (MM. VUITTENEZ, DESERTOT et Mme MALDANT) et quatorze abstentions (Mme GAUTHRAY, M. SAUVAIN, Mme MARCILLET, MM. LUCOTTE, ANTOINE, DURIGON, CORNU, DURAND, Mme GAUDILLAT, Mlle AGUADO, MM. KUTTER, FOL, Mmes MALLARD et GUYOT).

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une caution pourrait être demandée à toutes les associations ou personnes posant ou ayant posé des affiches sur le territoire communal. Il pourrait être envisagé de fixer le montant de cette caution à 50 €. Celle-ci serait rendue si les affiches sont retirées dans un délai de cinq jours. En cas de non enlèvement, elle serait encaissée dans la régie « produits divers ». Une majorité de conseillers municipaux souhaite avoir des informations complémentaires avant de se prononcer sur ce dossier.

Dans le cadre de la deuxième tranche des travaux d'aménagement de la RD 974 et plus particulièrement sur l'enfouissement des réseaux, M. DESERTOT présente l'estimatif sommaire des coûts et des subventions établi par le SICECO. La part communale s'élèverait approximativement à 189 000 € TTC, le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce dossier.

La communauté d'agglomération ayant la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers, d'assainissement et d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage, le pouvoir de police du Maire peut lui être transféré. En conséquence, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a transféré ce pouvoir au Président de la communauté d'agglomération.

La commission cimetière se réunira prochainement pour étudier une proposition de révision des tarifs des concessions du cimetière et du columbarium.

Les élus sont informés qu'un protocole « participation citoyenne » sera mis en place entre l'Etat et la Commune. Ce dispositif vise à apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance à laquelle se consacre la gendarmerie Nationale. Cette démarche consiste à rassurer la population, à améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et à accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à l'implantation sur la commune d'une entreprise de quads.

Les élus sont informés de la date de remise de récompenses « exploits sportifs » qui a été fixée le 10 novembre à 19 h.

Le conseil municipal est informé du déplacement dans l'Avenue du Champ de Foire de l'arrêt « Monuments aux Morts » de la ligne régulière L20.

Monsieur le Maire communique le montant de la répartition 2010 des amendes de police.

Le Souvenir Français a procédé au nettoyage de 14 sépultures de soldats Morts pour la France.

M. DESERTOT fait le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical du SICECO qui portait sur le débat d'orientations budgétaires pour 2012.

M. DESERTOT fait part d'une remarque émise par Mme Chantal MALDANT concernant une partie du remboursement perçue par la commune suite au sinistre de la cabane de chasse. A ce jour, les différentes parcelles proposées par la société de Chasse pour la construction d'une nouvelle cabane sont toutes en zone non constructible. M. Pierre ANTOINE propose d'installer vers la gare une structure de type « Algéco », cette proposition sera étudiée.

M. SAUVAIN fait le point sur les travaux de voirie. Ceux des rues de la Louère et des Champs Fourchus sont différés et remplacés par la réfection de la rue des Champs Ramés. Il fait part de son mécontentement suite aux derniers travaux de voirie Chemin des Foutrières, en effet la remise en état de celui-ci était à peine terminé que des viticulteurs, en sortant de leur parcelle de vignes, ont laissé des traces et des mottes de terre. Un courrier sera adressé au Président du syndicat viticole.

Mme GAUTHRAY informe les élus qu'elle réunira d'ici la fin de l'année les commissions « bibliothèque », « salle des fêtes » et « scolaire ».

M. SAUVAIN fait part du diagnostic « accessibilité des personnes à mobilité réduite » dans le cadre des établissements recevant du public.

M. ANTOINE informe le conseil de l'avancée des travaux de la commission jumelage.

Le conseil municipal est informé que la commune a reçu le trophée « Christian Myon ».

Remerciements divers.